



Idées La poésie de la police *Page B 3*

Une bénédiction La chronique de Michel David *Page B 3*

Montréal Le Guide de conduite pour régir le lobbyisme *Page B 2*

PERSPECTIVES

CAHIER B › LE DEVOIR, LES SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 JUIN 2012

ASSURANCE-EMPLOI

La chasse aux « Bougon » saisonniers

En forçant les « prestataires fréquents » de l'assurance-emploi à accepter pratiquement n'importe quel emploi rémunéré à 70 % de leur ancien salaire, le gouvernement estime qu'il « aidera les Canadiens à retourner sur le marché du travail ». Sur le terrain — notamment en Gaspésie —, ils sont toutefois plusieurs à penser qu'Ottawa réussira plutôt à affaiblir des industries entières.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Si l'on se fie au communiqué de presse diffusé par le gouvernement le 24 mai, les chômeurs ont toutes les raisons de se réjouir devant les modifications annoncées. On parle de « d'améliorer les mesures de soutien aux prestataires de l'assurance-emploi », ou encore « d'améliorer le régime pour qu'il réponde mieux aux besoins des Canadiens ». Mais en politique comme en publicité, il importe de lire aussi les lignes en bas de page... C'est là qu'on explique les grands changements apportés par la réforme, qui découlent essentiellement de l'abrogation de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-emploi (définition d'un emploi convenable et d'un délai raisonnable pour trouver un emploi similaire).

Désormais, le régime fera donc une distinction entre trois catégories de prestataires, classés selon la fréquence de leur usage du régime. Premiers visés, les prestataires fréquents devront « élargir » leur recherche d'emploi dès la première semaine pour « englober des emplois semblables à leur emploi habituel », tant que cet emploi propose un salaire équivalent à 80 % de leur précédent salaire. Faute de quoi, ils pourraient perdre leurs prestations.

Aucun refus

À partir de la septième semaine, ce prestataire « devra accepter tout travail pour lequel il est qualifié » et qui propose une rémunération valant au moins 70 % de son salaire horaire précédent. Jusqu'ici, un « délai raisonnable » (qui pouvait aller jusqu'à une quinzaine de semaines) était accordé pour que les chômeurs puissent se trouver un « emploi convenable » — soit d'un genre similaire, avec salaire et conditions adéquates. Impossible, à partir de maintenant, de refuser un emploi sous-payé.

Pour les prestataires occasionnels, les nouvelles conditions seront plus flexibles que pour les réguliers, mais l'objectif final est le même: forcer un retour au travail le plus vite possible, et à des conditions salariales qui peuvent être moindres.

Le gouvernement dit vouloir ainsi « jumeler les Canadiens aux emplois disponibles » — le régime d'assurance-emploi sera mieux arrimé au Programme des travailleurs étrangers temporaires — et « aider les Canadiens qui souhaitent trouver un emploi » à le faire (le système d'alerte-emplois sera en ce sens amélioré pour que deux avis quotidiens d'offres d'emploi soient envoyés aux chômeurs... qui devront donc avoir un ordinateur branché).



RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Les prestataires fréquents seront les premiers touchés par les dispositions projetées à l'assurance-emploi.

Au Conseil national des chômeurs, la réaction a été vive. Jeudi, le porte-parole Pierre Céré n'avait pas décollé. « C'est le pire scénario qu'on pouvait imaginer, dit-il. On ne pensait jamais que ça irait aussi loin que de créer trois catégories de prestataires qui n'ont pas les mêmes droits et qui ne sont pas soumis aux mêmes obligations. »

M. Céré s'inquiète surtout pour les « prestataires fréquents » [ceux qui ont présenté trois demandes ou plus et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations dans les cinq dernières années], qui sont clairement visés par la réforme. Ça va toucher de plein front les travailleurs saisonniers des Maritimes, mais aussi de toutes les régions du Québec où l'activité saisonnière est importante. Et ça inclut Montréal. »

Perte d'expertise

Parce qu'il y a bien sûr les travailleurs de la pêche, des forêts ou du tourisme qui pourraient désormais devoir accepter des emplois de tous types entre les périodes de travail régulier. Mais ils ne sont pas seuls: tous les travailleurs à contrat seront aussi touchés. Ce qui veut dire, par exemple, les professeurs non permanents, dont le contrat est renouvelé chaque année mais qui touchent des prestations durant l'été. Ce qui veut aussi dire des milliers de techniciens qui œuvrent sur les plateaux de tournage de télévision, de cinéma, de publicité.

L'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIIS) estime que « les impacts seront énormes » pour ses quelque 3300 membres, qui travaillent en moyenne 77 jours par année. « L'industrie fonctionne par contrat, dit le directeur général, Jean-Claude Rochelleau. Nos membres travaillent un mois sur une production, puis ils se mettent en disponibi-

lité pour le prochain contrat. Dans l'attente, l'assurance-emploi fait partie du gagne-pain, et c'est ce qui te permet de rester dans cette industrie. »

Plusieurs craignent d'ailleurs que des milliers de travailleurs soient forcés d'accepter des emplois qui les éloigneront à terme de leur champ d'activité — sans compter que les employeurs pourraient être tentés d'offrir des conditions au rabais aux chômeurs, sachant qu'ils pourraient perdre leurs prestations en cas de refus.

« Il y aura une grande perte d'expertise pour les employeurs, assure Danie Harvey, du Mouvement action-chômage de Charlevoix. Si les gens ne peuvent pas faire le pont entre deux saisons touristiques, ils vont prendre le travail qu'on leur offre et ne reviendront pas la saison suivante. Ça veut dire que les employeurs saisonniers devront chaque année recommencer avec de nouveaux employés. Ce sera une roue infernale qui va nuire à l'économie de la région. »

Le directeur du Département de sciences économiques de l'UQAM, Stéphane Pallage, pense lui aussi que les « changements pourraient avoir pour effet d'inciter les travailleurs à chercher des emplois plus permanents, ce qui pénalisera l'emploi saisonnier. Ça pourrait changer la structure économique de certaines régions », dit-il.

Frapper l'Est

Pierre Céré l'a noté en comité parlementaire à Ottawa mercredi soir: ce sont les Maritimes qui vont payer le plus lourd prix de cette réforme, alors que l'Ouest s'en tirera à bon compte. Selon le Rapport

de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi 2011 produit par le ministère des Ressources humaines, le ratio de prestataires fréquents par rapport au nombre total de prestataires est de près de 52 % à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard. Le Nouveau-Brunswick (46,8 %), la Nouvelle-Écosse (38,8 %) et le Québec (34,1 %) suivent, alors que le taux est nettement plus bas en Ontario (19,1 %) et en Alberta (9,2 %).

« Le message du gouvernement, c'est qu'un chômeur des Maritimes devrait aller travailler à Fort McMurray [nord de l'Alberta, berceau des sables bitumineux] parce qu'il y a de l'emploi là-bas », caricature M. Céré, qui a eu l'impression cette semaine à Ottawa de se « trouver de l'ignorance qui se basent sur des préjugés pour juger du système. C'est sûr que certains essaient de profiter des prestations, ça se passe dans tous les milieux. Mais c'est une très petite minorité, dit-il. Les gens veulent travailler, ils sont à la recherche d'un emploi, et c'est l'un des fondements du système que d'obliger les gens à prouver qu'ils cherchent. »

Stéphane Pallage pense que l'Ottawa « veut combattre les Bougon » [des profiteurs de système] avec cette réforme. Mais y a-t-il beaucoup de Bougon au Canada ? La question se pose, et on fait certainement erreur en associant les travailleurs saisonniers à des Bougon qui ne veulent pas travailler. »

Des années de resserrement

1990: Le gouvernement Mulroney réduit les prestations offertes. **1993:** Les employés qui démissionnent ou sont congédiés pour mauvaise conduite perdent le droit de recevoir des prestations. Le taux de chômeurs couverts par le système passe de 85 % à 65%. **1994:** La valeur des

prestations passe à 55 % du salaire moyen. Elle était à 66 % quelques années plus tôt. **1996:** Le gouvernement Chrétien réduit l'accessibilité au régime, établie selon les heures travaillées et non plus selon les semaines travaillées. Le taux de couverture passe de 65 % à moins de 50 %.

SYRIE

Au bord de la catastrophe

JEAN-PIERRE PERRIN

Les événements de Houla n'ont pas été seulement un épouvantable massacre où l'on a tué en fin de semaine dernière une cinquantaine d'enfants. Ils ont une portée autrement tragique s'il se confirme, ce que tout semble indiquer, que ce sont bien les habitants de plusieurs villages alaouites qui sont allés assassiner ceux de cette petite ville sunnite, en particulier les femmes et les enfants de déserteurs ou de soldats ayant rejoint les rangs de la rébellion. Bien sûr, un tel massacre n'a pas pu se faire sans la complicité de l'armée syrienne, qui, semble-t-il, a laissé passer les exécuteurs. D'où ce cri d'alarme lancé hier par le chef de la diplomatie britannique, William Hague: « Le secrétaire général [de l'ONU] et moi-même, et aussi l'opposition en Syrie, pensons que la Syrie est au bord d'une situation catastrophique [...], au bord d'une guerre civile totale et de l'effondrement de la Syrie en affrontements confessionnels. » Mais le massacre est aussi un tournant dans la mesure où il a fait prendre conscience à la communauté internationale les risques de l'enjeu syrien, à la fois pour le pays lui-même et pour toute la région.

La Syrie est-elle vraiment au bord d'une guerre civile totale ?

Même la Russie a déclaré voir des éléments « précurseurs » d'une guerre civile et l'ONU a mis en garde contre un « conflit total », qui représenterait un « grave danger » pour la région. Jusqu'à présent, les affrontements interconfessionnels ont été très limités. C'est pourquoi le massacre de Houla est extrêmement préoccupant, d'autant plus que ce sont les enfants qui ont été visés.

Si les sunnites devaient user de représailles en attaquant à leur tour des villages alaouites, ce serait évidemment l'engrenage. C'est probablement ce que souhaite le régime syrien et l'on peut craindre, évidemment, qu'il se lance dans une série de provocations. Conscientes de ce risque, nombre de personnalités proches de l'opposition s'emploient à lancer des appels au calme. Hier, dans le quartier de Tadamoun, à Damas, des manifestants arboraient des symboles religieux pour dénoncer les dissensions confessionnelles, appelant à l'unité entre chrétiens et musulmans. Mais seront-ils entendus par les groupes djihadistes et islamistes les plus radicaux ?

Où en sont les manifestations pacifiques ?

Même si la situation militaire retient surtout l'attention, avec les bombardements par l'artillerie des villes ou quartiers rebelles, et après une période où elles ont largement décliné, elles sont de plus en plus nombreuses. Depuis plusieurs semaines, on compte en moyenne 850 manifestations chaque vendredi réparties sur quelque 650 points. Le massacre de Houla devrait encore leur faire gagner en intensité dans le but de rendre hommage aux enfants massacrés.

VOIR PAGE B 3 : SYRIE

PERSPECTIVES

BARACK OBAMA

La nostalgie en avant

LCORINE LESNES

Impatient, Barack Obama? Il a suffi d’une série de piques lancées à Mitt Romney la semaine dernière pour que les médias s’émouvant. Le toujours très équanime président a-t-il perdu son côté *cool*? Lui qui se démonte rarement, pourquoi descend-il dans l’arène tout à coup? A cinq mois du scrutin, les deux opposants se battent déjà comme des chiffonniers. L’autre jour, Mitt Romney, qui était de passage sur les plaines de l’Iowa, a comparé à un «*feu de prairie*» l’endettement des États-Unis. Ce à quoi le président, filant la métaphore rupestre, a rétorqué qu’il s’agissait d’une «*bourse de distortion*».

Barack Obama est parti très tôt. Il attaque de front, selon le précepte qui veut que l’adversaire soit «*défini*» avant l’été, de sorte qu’il a passé l’automne dernier à essayer de se débarrasser de l’image négative qui lui a été collée (en l’occurrence, celle d’un vautour de la finance). D’habitude, les présidents sortants attendent la fin de l’été et, à ce stade, George Bush ne prononçait encore que rarement le nom de son rival John Kerry. L’histoire dira si la tactique du camp Obama était la bonne. Comme l’a dit le journaliste-blogueur Frank James, les candidats s’aspergent déjà de bouse de vache «*et on n’est qu’en mai*»...

Barack Obama a tenu ses deux premiers rassemblements de campagne, un samedi de mai, avec Michelle, dans deux États qu’il lui est indispensable de gagner, la Virginie et l’Ohio. À Richmond, en Virginie, on se serait cru en 2008. La file d’attente serpentait autour du gymnase de l’université. Les premiers arrivés ont tweeté que les gradins n’étaient pas tout à fait remplis, mais ils ont vite été démentis. Dans le public se trouvaient beaucoup de passionnés, des militants qui ont pris la campagne en marche en 2008, comme l’enseignante Florence Bucholz, mais qui cette année se sont portés volontaires dans les premiers et ont accepté de devenir «*team leaders*», organisateurs de leur quartier. Comme il y a quatre ans, les plus petits détails avaient été étudiés, à commencer par la robe de Michelle,

de l’exact même bleu turquoise que le fond des panneaux brandis par les militants: «*Forward*». En avant. C’est le nouveau slogan. En attendant les discours, les organisateurs ont passé des vidéos sur les grands moments de la campagne 2008. La première victoire dans l’Iowa, le «*Yes we can*», la reddition de Hillary (applaudie)... La nostalgie fonctionne à plein, d’autant qu’à ce stade de la campagne il s’agit surtout de remobiliser les partisans. On jurerait que la musique était celle de 2008. Et le numéro où s’inscrire pour recevoir les SMS de campagne, on l’avait oublié, est toujours le 62262; lui non plus n’a pas changé. Revoilà même Edith Childs, sur l’écran géant, qui raconte une nouvelle fois comment elle a inventé le slogan de 2008, «*Fired up? Ready to go?*» (Mobilisés? Prêts à y aller?) un jour où il pleuvait en Caroline du Sud et que le sénateur était bougon. A elle seule, elle a été la preuve citée par Barack Obama qu’«*une seule voix peut changer un village, une ville, un pays*», et pourquoi s’arrêter là si on peut «*changer le monde*»? Elle a troqué son chapeau d’église pour un t-shirt Obama 2012.

A la place du changement auquel nous pouvons croire (le slogan de 2008), le président-candidat propose du mouvement: aller de l’avant, par opposition au retour en arrière que représenterait la politique économique des républicains. «*Not back!*», supplient les inscriptions au revers des panneaux «*Forward*».

En bon dialecticien, Barack Obama retourne les questions. A ceux qui se demandent s’ils sont «*dans une meilleure situation qu’il y a quatre ans*» — la question popularisée par Ronald Reagan —, il conseille de penser plutôt à ce qu’ils seront demain. «*La question, ce n’est pas seulement comment nous allons aujourd’hui, c’est comment nous irons demain*.» L’Amérique n’ira-t-elle pas mieux si l’éducation s’améliore? Si elle dépend moins du pétrole étranger?

Dans son discours, Barack Obama essaie de combattre la perception bien ancrée qu’il n’a pas tenu ses promesses. Ses communicants ont réalisé une publicité dans laquelle il défend son bilan, et elle ne dure pas moins de 7,17 minutes. Quand il est arrivé à la Maison-Blanche, 4,4 millions d’emplois avaient été perdus. Son plan de relance a «*sauvé 4,2 millions d’emplois*», affirme le clip. A quoi se sont ajoutés 1,1 million d’emplois dans l’automobile.

Au bilan, la pub égrène la réforme des cartes de crédit, la réglementation de Wall Street, la réforme de l’assurance maladie (les compagnies ne peuvent plus refuser de couvrir les enfants souffrant de maladies chroniques), la réduction des impôts pour 160 millions d’Américains, la production de pétrole à son plus haut niveau en huit ans, la production de gaz à un niveau record, la production d’énergies renouvelables en hausse de 27%, la fin de la guerre en Irak, «*la Libye libérée*». L’un des moments les plus applaudis est invariablement la mise hors d’état de nuire d’Ousama ben Laden.

Le président essaie de rallumer la passion. À tous les déçus, il affirme qu’ils peuvent être fiers. Et «*si on vous demande de quoi il s’agit dans cette campagne, vous pouvez répondre qu’il s’agit toujours d’espoir et de changement*». Il jure qu’il y croit encore. «*Et je vous demande de continuer à croire en moi*.» A défaut de susciter l’espoir comme en 2008, Barack Obama réussit à en susciter la nostalgie.

VILLE DE MONTRÉAL

Le Guide de conduite pour régir le lobbyisme

Les firmes de génie-conseil sont plutôt discrètes par les temps qui courent. Les scandales des dernières années ont laissé des traces en mettant en lumière l’immense influence de certaines d’entre elles sur les politiques publiques. Malgré tout, elles résistent toujours à dévoiler leurs activités de lobbyisme. Et les corps publics ne se bousculent pas pour l’exiger.

KATHLEEN LÉVESQUE

La Ville de Montréal a une position claire: elle «*ne souhaite pas se positionner*» sur le débat qu’a soulevé le Commissaire au lobbyisme. Ce dernier a fait appel à la responsabilité des titulaires de charges publiques pour qu’ils freinent les élans des firmes de génie-conseil qui n’inscrivent pas leurs mandats de lobbyisme au registre. Jusqu’à maintenant, le Commissaire n’a pas réussi à convaincre cette industrie aux accointances politiques notoires. Rien n’y fait. Il propose donc un changement législatif afin que le rôle des élus et des fonctionnaires soit écrit noir sur blanc dans la Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme.

Mais pour Montréal, la situation ne soulève pas de doute. Le contentieux a d’ailleurs diffusé un avis juridique sur la question au début de l’année. «*La Ville n’a pas d’obligation légale de consultation du registre des lobbyistes*», explique le porte-parole de l’administration montrealaise, Gonzalo Nunez. Le registre est un «*outil intéressant*», se borne-t-il à souligner.

Pour Montréal, l’enjeu de fond consiste à protéger les informations confidentielles, par exemple ses intentions de développement, ses projets concrets, les modes de réalisation de ceux-ci ou ses prévisions d’investissements. A cet égard, si une firme de génie-conseil comme CIMA +, BPR, Groupe SM ou

SNC-Lavalin entreprend des communications d’influence en amont des mandats qu’elle pourrait obtenir, c’est le *Guide de conduite* des employés qui s’applique. Dès lors qu’un appel d’offres est lancé, c’est la politique de gestion contractuelle qui prend le relais et qui interdit tout contact.

Dans les faits, les firmes de génie-conseil ont vraisemblablement le champ libre. Montréal n’est pas une exception en n’exigeant pas que les représentants des firmes de génie-conseil soient dûment inscrits à titre de lobbyistes avant de leur parler. A Laval, où les rumeurs de promiscuité égratignent l’administration du maire Gilles Vaillancourt depuis des décennies sans toutefois aboutir à des démonstrations concrètes, on renvoie la balle aux firmes de génie-conseil. «*La responsabilité d’être inscrit au registre relève des firmes. C’est à elles de se conformer aux exigences du registre, dont on peut choisir de faire partie ou non*», affirme la porte-parole des communications pour Laval, Nadine Lussier.

Cette dernière indique par ailleurs que Laval a décidé, il y a quelques mois, de mettre en place un bureau des grands projets afin d’offrir un meilleur encadrement dans les projets d’envergure. «*Dans le contexte actuel, il y a une réflexion qui se fait. On est à revoir les processus. On essaie de s’assurer d’être le plus éthique possible dans nos façons de faire en étant conscient des jeux d’influence*», a-t-elle souligné. Selon M^{me} Lussier, le bureau des grands projets répond «*en partie*» aux préoccupations face à Laval et au monde municipal en général. Notons qu’il s’agit toutefois d’une mesure temporaire.

Ce qui se fait dans les municipalités n’est pas bien différent de ce qui se déroule dans les différents ministères ou organismes gouvernementaux. Nulle part demande-t-on aux firmes de génie-conseil si elles portent le chapeau de lobbyistes. La preuve réside dans le

seul fait que les firmes continuent leurs communications d’influence sans s’embarrasser de la loi ou des politiques de gestion contractuelles des municipalités.

A l’Association québécoise des lobbyistes (AQL), où l’on tente depuis quatre ans de faire reconnaître «*la pratique professionnelle des relations gouvernementales*», on réclame une clarification de la loi. Pour ce qui est de la résistance des firmes de génie-conseil, le président de l’AQL, Étienne Couture, se montre prudent. «*Ce qu’on vise, c’est la transparence. On ne veut pas lancer de pierres, mais si quelq’un fait des gestes pour influencer, il doit être inscrit*», assure M. Couture. Quant au rôle des fonctionnaires mais aussi des élus, M. Couture soutient que «*tout le monde doit travailler de concert*».

«*Faire des vérifications diligentes pour un titulaire de charges publiques, ça va de soi*», croit-il.

L’AQL a entamé une consultation auprès de ses membres sur l’ensemble des recommandations faites par le Commissaire au lobbyisme dans son rapport déposé à l’Assemblée nationale au début de mai. Pour ce qui est de la suite des choses, il faudra attendre de voir si le gouvernement empruntera ou non la voie tracée par le rapport du commissaire.

Entre-temps, le député Amir Khadir, de Québec solidaire, appuyé par le député Eric Caire de la Coalition avenir Québec et la députée indépendante Lisette Lapointe, a proposé mercredi dernier une motion demandant aux firmes de génie-conseil de respecter la loi. Les membres du gouvernement n’ont pas donné leur consentement pour débattre de la motion, un refus jugé «*grossier*» par M. Khadir. «*Aux yeux du gouvernement de Jean Charest, les firmes de génie seraient-elles au-dessus des lois?*», a lancé le député solidaire.

Le Devoir



JAMAL SAIDI REUTERS

En octobre 2011, les Tunisiens se sont rendus aux urnes pour la première fois dans un scrutin libre.

TUNISIE

La liberté d’information mise à mal

Un an et demi après la chute de Ben Ali, les attaques à la liberté de presse et d’Internet sont en train de changer de visage

RAPHAËL DALLAIRE FERLAND

Les bureaux de la chaîne privée *El Hiwar Lettounsi* ont été saccagés par des vandales non identifiés dans la nuit du 26 au 27 mai à Tunis. Si la valeur de l’équipement volé monte à 130 000 \$CAN, la caisse n’a pas été touchée, ce qui «*suggère une volonté de nuire directement aux activités de la chaîne*», selon Reporters sans frontières (RSF).

Les menaces à la liberté d’expression en Tunisie, la nation qui a lancé le printemps arabe, ne sont pas uniquement le fait de mal-faiteurs isolés. Elles proviennent aussi du secteur judiciaire et des extrémistes religieux, qui en appellent tous à la protection de l’islam.

Jabeur El Mejri et Ghazi El Beji ont ainsi été condamnés le 28 mars à sept ans et demi de prison et à 1200 dinars (770 \$CAN) pour avoir publié sur Internet des caricatures du prophète Mahomet. Leur procès s’ajoute à plusieurs cas — tous survenus après la chute de Ben Ali le 14 janvier 2011 — de blogueurs poursuivis en justice, de pages Facebook fermées pour avoir critiqué l’armée tunisienne et d’un journal censuré pour avoir mis à la une la photo d’une mannequin nue.

L’Agence tunisienne d’Internet (ATI) attend actuellement de comparaître en Cour d’appel, après qu’elle eut contesté un ordre du 26 mai 2011 qui lui enjoint de bloquer l’accès des internautes tunisiens aux sites pornographiques. En attente du procès, ATI est tenue d’appliquer l’ordre du tribunal, ce que RSF condamne comme un «*retour à des pra-*

tiques de l’ère Ben Ali», en référence à Ammar 404, le système de filtrage et de surveillance d’Internet en vigueur sous le dictateur déchu. RSF a placé la Tunisie sur sa liste des pays sous surveillance dans son rapport *Les ennemis d’Internet* de mars 2012.

Le débat s’est amplifié dans l’affaire Nessma TV, une lutte d’envergure nationale entre protecteurs de l’islam et défenseurs de la liberté d’expression. Le 7 octobre 2011, la chaîne télévisée a diffusé le film franco-iranien *Persépolis*, jugé blasphématoire puisqu’il montre une fillette imaginant Allah sous la forme d’un vieillard barbu. Dès lors, les passions se sont enflammées: manifestation de 10 000 personnes, hypermédiasation et report du procès à deux reprises pour cause d’agitations populaires. Nombre de ces troubles ont été orchestrés par les salafistes, un groupe de fondamentalistes islamistes.

Le verdict est tombé le 3 mai dernier, date où la Tunisie célébrait la Journée mondiale de la liberté de la presse. Le tribunal a condamné «*l’offense envers les cultes*» et «*l’outrage public à la pudeur*» commis par le directeur de la chaîne, Nabil Karoui, avant de lui imposer une amende de 2400 dinars (1500 \$). Les salafistes arrêtés pour avoir attaqué les bureaux de Nessma TV et saccagé le domicile de M. Karoui ont été libérés après avoir versé la somme de 9,6 dinars (6 \$). Amnistie internationale a dénoncé ce procès qui «*met en lumière les attaques contre la liberté d’expression*».

Les relations restent floues entre les salafistes et la troïka qui dirige la Tunisie. Pour

Hatem Boujemaa, chargé d’affaires à l’ambassade de Tunisie à Ottawa, ils ne sont pas une force destructrice, mais peuvent contribuer au projet collectif de la Tunisie post-révolutionnaire. «*Ce sont des citoyens tunisiens. [...] En ce cens, il faut les écouter*», dit-il. Selon lui, les saccages des bureaux de diffuseurs tunisiens sont des bavures que le gouvernement tunisien condamne et cherche à corriger: «*Mon gouvernement respecte les objectifs de la révolution. Sous le gouvernement [de Ben Ali], la liberté d’expression était inexistante, c’était un rêve pour le peuple tunisien. Nous ne sommes pas en train de la rétablir, mais bien de l’instituer pour une première fois.*»

D’un point de vue légal, la liberté d’information est assurée en Tunisie par un décret-loi de novembre 2011 «*relatif à la liberté de la presse, de l’impression et de l’édition*». S’il a théoriquement préséance sur toute autre loi dans ce domaine, les contrevenants sont condamnés au nom du Code pénal, qui sanctionne les publications «*de nature à troubler l’ordre public et à porter atteinte aux bonnes mœurs*».

Hatem Boujemaa ne voit pas de contradiction entre les condamnations pour motifs religieux et le progressisme de son gouvernement: «*Il y a une certaine limite à respecter pour préserver l’ordre public. C’est un pacte social fait par les Tunisiens. Nous n’imposons pas de limite à la liberté d’expression, mais nous encourageons une liberté d’expression responsable.*»

Le Devoir

Libération

PERSPECTIVES



THIERRY HAROUN LE DEVOIR

Le port de Sainte-Thérèse-de-Gaspé

ASSURANCE-EMPLOI

La Gaspésie en émoi

La réforme de l'assurance-emploi annoncée la semaine dernière par le gouvernement fédéral est reçue avec colère et indignation en Gaspésie, où l'on craint déjà l'exode d'une partie de la population. *Le Devoir* est donc allé de port en port et d'usine en usine le long de la côte au bout du Québec pour mieux comprendre les conséquences qu'induiront sous peu les modifications apportées à l'assurance-emploi, dont l'apport financier pour les familles gaspésiennes est souvent synonyme de survie pendant les longs mois d'hiver.

THIERRY HAROUN

à Percé

Sur les quais comme dans les usines de transformation de poisson, les travailleurs et les employeurs gaspésiens craignent le pire avec les changements à l'assurance-emploi, dont les impacts se feront surtout sentir dans une région comme la leur, où le travail saisonnier représente près de 30% des emplois, voire 52% à certains endroits.

« Si on m'envoie travailler ailleurs et que je trouve un emploi à l'année, ça ne me dira plus de revenir ici. Qu'est-ce qui va arriver à notre région avec les changements à l'assurance-emploi? Les gens vont devoir s'en aller. Que restera-t-il ici? », lance d'un souffle Arnold Lelièvre, de Sainte-Thérèse-de-Gaspé (située entre Percé et Chandler), la capitale du crabe des neiges, alors qu'il répareit avec des collègues le bateau sur lequel ils pêchent.

Homme d'équipage à la peau brunie par le vent du large et au visage émacié par ce dur labeur, Arnold Lelièvre en avait long à dire sur cette réforme qui, selon lui, n'est pas adaptée aux réalités régionales. « Ce n'est pas pour nous, ça n'a pas de bon sens. Je trouve quoi, comme job, ici? J'ai seulement fait de la pêche dans ma vie », raconte-t-il d'une voix qui traduit une angoisse mal refoulée. Cette année, comme toutes les précédentes, il travaillera le temps de

la saison de la pêche, soit du début avril jusqu'à la première semaine de juillet, ce qui équivaut à 14 semaines. Tout juste ce qu'il faut pour se qualifier à l'assurance-emploi.

Deux journaliers qui travaillent dans une usine de transformation de poisson (morue, hareng, homard, maquereau et sébaste) de l'entreprise Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan en rajoutent: « C'est de la foutaise! On a de la difficulté à faire nos semaines de chômage et là on va nous forcer à aller travailler à 70% de notre salaire! », s'indigne Serge Vallée, qui travaille depuis 24 ans à l'usine. Son compagnon, Aldo Vallée, est aussi inquiet. « On s'attaque aux petits plutôt qu'aux gros. C'est toujours les petits qui payent. On travaille pour notre assurance-emploi. C'est sûr que les gens vont quitter la région. »

Le patron de l'entreprise, qui compte une centaine d'employés, Roch Lelièvre, est du même avis. « S'il y a beaucoup de pression de l'assurance-emploi sur nos employés pendant leur période de chômage, ils vont aller travailler ailleurs. Ils vont quitter la région [pour aller] soit dans le Nord, soit dans les grands centres. On aimerait bien donner plus de semaines de travail à nos employés, mais le premier responsable de nos productions, c'est le gouvernement fédéral, qui alloue les quotas de pêche. Le gouvernement fédéral ne comprend pas notre réalité. »

Non loin de là, l'usine de transformation du crabe des neiges et de homard E. Gagnon et fils emploie près de 300 personnes en haute saison (215 en usine, surtout des femmes, et les autres au débarquement, notamment). Pendant sa pause, le directeur de production, Jean Beaudry, fait part de ses craintes: « Ma crainte, c'est que, si notre arrêt de production dépasse six, sept ou huit semaines — parce qu'on ne sait jamais dans la production de crustacés —, les employés pourraient être appelés à travailler ailleurs [pendant leur période de prestation]. Et l'autre problème, ce serait de les rappeler au travail alors qu'ils se seront trouvés du travail ailleurs, dans le Nord ou ailleurs. La réforme de l'assurance-emploi, ce n'est pas une bonne nouvelle pour nous », tranche celui dont l'entreprise fonctionne selon

les productions du 1er avril à la fin de juin et du 10 juillet au 20 décembre.

Les élus craignent le pire

« Je vous le dis, je crains le pire! Écoutez, on ne peut pas traiter nos gens comme du bétail en les déplaçant comme ça. Il y aura beaucoup de conséquences liées à la réforme de l'assurance-emploi », s'enflamme Diane Lebouthillier, préfète de Rocher-Percé, la MRC la plus pauvre du Québec et dont le taux d'emploi saisonnier atteint 52%. « Nos emplois sont saisonniers et ils sont tous en même temps, qu'il s'agisse de la pêche, du tourisme ou de la foresterie », rappelle-t-elle à grands traits. Le député libéral de Bonaventure, Damien Arseneault, abonde dans ce sens. « Les modifications à l'assurance-emploi seront dramatiques tant pour les travailleurs que pour les entreprises. » « On va perdre nos familles », renchérit le député néo-démocrate de la Gaspésie-Îles, Philip Toone, ajoutant que la réforme de l'assurance-emploi relève d'« une approche idéologique du gouvernement Harper ».

Selon le président de la FTQ Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Yanick Proulx, « il s'agit de mesures contraignantes et restrictives qui rendent l'accessibilité à l'assurance-emploi plus difficile pour les travailleurs. Et c'est pire pour les saisonniers. On craint qu'ils soient forcés d'accepter n'importe quoi, n'importe où et à n'importe quel salaire. Ça ressemble à du travail forcé. Écoutez, c'est le travail qui est saisonnier, pas le travailleur. »

Secoué également par la réforme, le coordonnateur du Mouvement Action-chômage de la Gaspésie, Gaétan Cousineau, ne voit pas comment les Gaspésiens vont pouvoir se plier aux nouvelles mesures édictées par Ottawa. « La corde se resserre autour du cou de tout le monde. Il y a des gens qui vont faire le tour de la paroisse trois fois durant le même hiver sans pour autant être capables de trouver un emploi. »

Collaboration spéciale
Le Devoir

Une bénédiction

MICHEL
DAVID

On dit que seuls les sots s'entêtent à répéter les mêmes gestes en espérant des résultats différents.

Le premier ministre Charest a bien des défauts, mais il est loin d'être un sot. Il ne répètera jamais l'erreur qu'il a commise au printemps 2007, quand il a choisi de faire campagne sur le bilan de son premier mandat. Il s'en est fallu de peu que sa carrière politique connaisse une fin abrupte.

Bien avant que Jacques Parizeau ne réfléchisse à haute voix sur le sujet, M. Charest avait très bien vu les avantages de la crise comme instrument politique. À l'automne 2008, l'implosion des marchés financiers lui en a offert une sur un plateau d'argent. Il lui fallait avoir les deux mains sur le volant pour permettre au Québec de surmonter cette terrible épreuve.

Bien entendu, il serait « grotesque » et même « ignoble » de penser qu'il a programmé de façon machiavélique un affrontement avec les associations étudiantes. En tout cas, il n'avait certainement pas prévu l'ampleur que prendrait la crise. Quoi qu'il en soit, puisqu'elle est là, pour quoi s'empresse de la régler?

La porte demeure ouverte aux étudiants, a répété le premier ministre, mais il a clairement indiqué que le gouvernement n'entendait pas prendre l'initiative d'une nouvelle offre. L'idée d'une médiation, que la nouvelle présidente de la FECQ, Eliane Laberge, a tenté de relancer hier, ne trouvera vraisemblablement aucun écho à Québec. S'il fallait qu'une solution soit trouvée...

Faire campagne sur le bilan de son gouvernement cette fois-ci serait encore plus catastrophique qu'en 2007. Depuis plus de deux ans, les sondages révèlent un taux d'insatisfaction record. Même si les autres options ne sont pas très inspirantes, M. Charest sait très bien à quoi s'en tenir.

◆ ◆ ◆

La polarisation de l'électorat provoquée par la grève étudiante est une véritable bénédiction pour les libéraux. On peut être pour ou contre la hausse des droits de scolarité ou la loi 78, mais on ne peut que condamner la corruption et le favoritisme. Même le cynisme auquel tout le monde cherchait un antidote n'a pas résisté à l'effervescence des derniers mois.

La crise étudiante est devenue ce que nos voisins américains qualifient de *wedge issue*, un enjeu qui force la population à prendre position. Depuis jeudi soir, M. Charest joue plus clairement que jamais la carte de l'ordre. Aux prochaines élections, il se présentera comme le champion de la « majorité silencieuse », qui n'est pas du tout indifférente à son confort.

Malgré les inquiétudes légitimes des organisateurs du Grand Prix et des autres festivals, les appels au calme du premier ministre laissent quelque peu sceptiques. Tant que les manifestations vont faire la manchette des journaux et des bulletins d'information, sans parler de la couverture en direct, les nouvelles embarrassantes peuvent passer plus facilement inaperçues.

En temps normal, le rapport du vérificateur général réveille les mauvais souvenirs. Cette fois-ci, il n'a pas eu droit au traitement habituel. La gestion pitoyable des CHSLD a pourtant de quoi faire enrager et l'octroi de centaines de millions consacrés à des projets d'installations sportives qui n'ont pas fait l'objet d'analyses par les fonctionnaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports rappelle étrangement le scandale des garderies.

Dans deux semaines, l'Assemblée nationale ajournera ses travaux pour l'été et ne les reprendra vraisemblablement pas d'ici les élections. Sans la vitrine parlementaire, les partis d'opposition vont disparaître presque complètement de l'espace médiatique.

◆ ◆ ◆

Au PQ, on est parfaitement conscient du danger, mais on fait le pari que les libéraux n'arriveront pas à transformer l'élection en référendum sur la hausse des droits de scolarité. Il ne sera cependant pas facile d'imposer d'autres thèmes si chaque étape de la tournée de M. Charest donne lieu à un nouvel affrontement entre les manifestants et les forces policières.

Certains rêvent plutôt d'un référendum sur le premier ministre lui-même. Le problème est que Pauline Marois est presque aussi impopulaire que lui. Entre deux maux, bon nombre d'électeurs pourraient bien décider de n'en choisir aucun et de donner une chance à François Legault. En s'assurant que le carré rouge est tatoué de façon indélébile sur la poitrine de la chef péquiste, M. Charest a fait en sorte que ceux qui craignent le désordre, tout en étant devenus allergiques au PLQ, se rabattent sur la CAQ.

Encore une fois, M^{me} Marois n'a impressionné personne jeudi soir, à l'annonce que les négociations avaient été rompues, se contentant de répéter pour la énième fois que M. Charest devrait s'impliquer personnellement dans le dossier. M. Legault avait au moins une proposition constructive à faire.

Soudainement, l'élection partielle du 11 juin prochain dans Argenteuil prend un nouvel intérêt. En principe, le PLQ devrait conserver l'ancienne circonscription de David Whissell. C'est la lutte entre le PQ et la CAQ qu'il faudra surveiller.

Libération

mdavid@ledevoir.com

SYRIE

SUITE DE LA PAGE B 1

Ainsi, on en a compté trois importantes hier à Alep, la seconde ville du pays, considérée comme un bastion du régime, où la contestation n'avait que peu mordu jusqu'alors. Comme dans les autres villes, l'armée a tiré sur les manifestants.

Le plan de Kofi Annan, le médiateur de l'ONU et de la Ligue arabe, est-il encore crédible?

Pour nombre d'observateurs, il ne l'a jamais été. Il ne prévoit ni la visite dans les terribles prisons du régime où les opposants meurent par centaines sous la torture, ni des couloirs humanitaires pour les villes assiégées, ni l'interdiction pour le régime d'utiliser les *shabbiha*, les milices du régime, qui perpètrent les massacres. Il n'a pas pris en compte que, depuis le début de l'intifada, le clan Assad n'avait jamais voulu négocier avec l'opposition. Mais le plan donne l'impression aux grandes puissances et aux Nations unies de ne pas être totalement im-

puissantes. Et il a permis d'attirer la Russie dans une sorte de piège: en apportant sa caution au plan, Moscou devra théoriquement en accepter les résultats.

L'opposition est-elle crédible?

L'opposition pacifique, notamment les Comités locaux de coordination, a réussi, contre toute attente, à résister pacifiquement pendant une quinzaine de mois aux puissantes forces de sécurité syriennes et aux omniprésents services secrets malgré la violence de la répression. Elle a aussi largement contribué à éviter jusqu'alors que « la guerre contre les civils » mue en guerre civile. En revanche, l'Armée syrienne libre, composée essentiellement de civils et de déserteurs, apparaît toujours comme un regroupement de bandes armées, sans véritable étna-major. Jeudi, elle a étalé ses divisions, le « commandant » intérieur refusant le droit au « commandement » de l'extérieur. Quant au Conseil national syrien, la principale coalition de l'opposition à l'extérieur, elle n'est pas moins divisée, comme le montre la récente démission de son président Galioun. Encore plus inquiétant, la convergence vers la Syrie des groupes jihadistes qui ont élu ce pays comme la nouvelle terre du djihad.

ÉDITORIAL

CONFLIT ÉTUDIANT

Premier ministre demandé

Jean Charest, tout le monde en convient, est un politicien exceptionnel. Il a le don de surmonter les situations les plus difficiles. Ainsi, il croit qu'il arrivera à se tirer de la crise née du conflit étudiant en se montrant inflexible. Le cas échéant, ce sera au détriment de qui?

Dès le début, le premier ministre a choisi de se tenir loin de ce conflit. Il a laissé ses ministres aller sur la ligne de feu où est tombée pour lui Line Beauchamp. Ce n'est que ce mardi, 16 semaines plus tard, qu'il a bien voulu intervenir directement et s'asseoir avec les étudiants.

Cette distance voulue par Jean Charest laisse croire à raison à un désintérêt de sa part. Préoccupé par une échéance électorale qui approche, son Plan Nord lui apparaissait bien plus important. Depuis déjà plusieurs mois, il est dans les faits devenu davantage chef du Parti libéral que premier ministre. Or, pour régler cette crise, c'est d'un premier ministre que le Québec a besoin. Celui-ci était absent.

Distrain par la politique partisane, Jean Charest n'a pu prendre la vraie mesure de ce conflit qu'il a laissé se transformer en crise sociale. Il n'a pas pris les étudiants au sérieux. Cette mauvaise appréciation l'a par exemple amené à crier victoire trop tôt après l'entente du 5 mai, contribuant ainsi à son rejet par les associations étudiantes. Et quand il a fallu décréter la suspension des sessions d'étude, le chef de parti qu'il est aura sans doute incité le premier ministre à tirer politiquement profit de la situation avec une loi spéciale d'une rare sévérité.

Cette semaine encore, c'est sans doute le chef de parti plus que le premier ministre qui a décidé de la rupture des négociations. Il y avait pourtant sur la table des pistes de solution qui auraient été à coût nul pour le gouvernement et auraient amené les étudiants à accepter l'idée même d'une augmentation des droits de scolarité. Mais non, même si c'était gagnant pour le gouvernement, Jean Charest ne voulait pas laisser croire qu'il cédaît à la rue.

Le premier ministre a-t-il cherché à utiliser cette crise à des fins électorales? Il s'en défend, bien sûr, et on peut accepter qu'il n'ait pas souhaité le chaos social pour en tirer les marrons électoralement. Mais la conjoncture politique partisane qui prévaut actuellement au Québec, alors que se dessine une lutte électorale à trois où tout se jouera à la marge, l'incite sans doute à revêtir plus souvent qu'il ne le devrait son habit de chef de parti. Cela peut se comprendre si on met des lunettes partisanses, mais le bien commun ne s'en trouve pas bien servi. Au contraire, cela aura fait en sorte qu'il a été un mauvais premier ministre durant cette crise à laquelle il n'a pas consacré toutes les énergies qu'elle demandait.

Des élections auront lieu d'ici 18 mois. Elles doivent se tenir le plus tôt possible, dès septembre. Entre-temps, Jean Charest doit redevenir avant tout premier ministre et se consacrer à dénouer ce conflit rapidement, car il y a urgence. L'économie montréalaise en souffre, mais encore plus nos établissements d'enseignement, qui sont aujourd'hui déstabilisés. Alors que la hausse des droits de scolarité visait à les soutenir financièrement, l'impasse actuelle leur fait plus de tort que le bien recherché.

Une ultime négociation est incontournable. Il faut que les parties soient ouvertes au compromis, ce qui vaut tout autant pour les associations étudiantes que pour le gouvernement. Si nécessaire, elles doivent se faire aider. Accepter une forme de médiation pour faciliter le dialogue ne serait en rien déshonorant pour personne s'il s'agit de trouver le juste compromis.

SERVICE EN ANGLAIS

Baisser les bras

Il y a moins matière à scandale qu'à agacement dans les études linguistiques rendues publiques hier par l'Office québécois de la langue française et qui touchent principalement la langue du commerce à Montréal.

On y apprend qu'on arrive à se faire servir en français pas mal partout, qu'il y a une légère progression quant au respect des dispositions sur l'affichage et que l'Office a décidé de passer en mode actif auprès des récalcitrants. De sa propre initiative, plutôt que d'attendre le dépôt de plaintes, l'Office intervient auprès des commerçants fautifs pour les convaincre de respecter la loi 101, particulièrement au centre-ville de Montréal.

C'est là la moindre chose que de recourir plus systématiquement à un pouvoir prévu par la loi et jusqu'ici sous-utilisé.

Mais au-delà des entreprises à rappeler à l'ordre, dont on entend régulièrement parler, il est un autre aspect du dossier linguistique bien moins discuté et qui devrait pourtant grandement nous inquiéter: l'attitude même du client francophone.

Que fait, en 2012, le parlant français quand on l'accueille en anglais dans un commerce montréalais? Dans plus de 25% des cas, il passe lui aussi à l'anglais, a-t-on appris hier. Et que fait ce même francophone quand il se bute à un service qui n'est pas offert en français? Dans 43% des cas, rien du tout! Il s'en tient à l'anglais.

Insistons: on parle ici de la réaction non pas de l'ensemble des consommateurs montréalais, toutes langues confondues, mais bel et bien de «personnes qui utilisent seulement le français à la maison», pour reprendre la terminologie de l'Office. Ces 43% de bras baissés, c'est énorme!

Ce résultat d'un sondage téléphonique conduit cet hiver auprès de plus de 2500 Montréalais est à mettre en relief avec l'enquête menée au même moment au centre-ville de Montréal par des observateurs mandatés par l'Office. Ils ont constaté que, si le service ne leur était pas spontanément offert en français, ils l'obtenaient quasi à tout coup dès qu'ils en faisaient la demande.

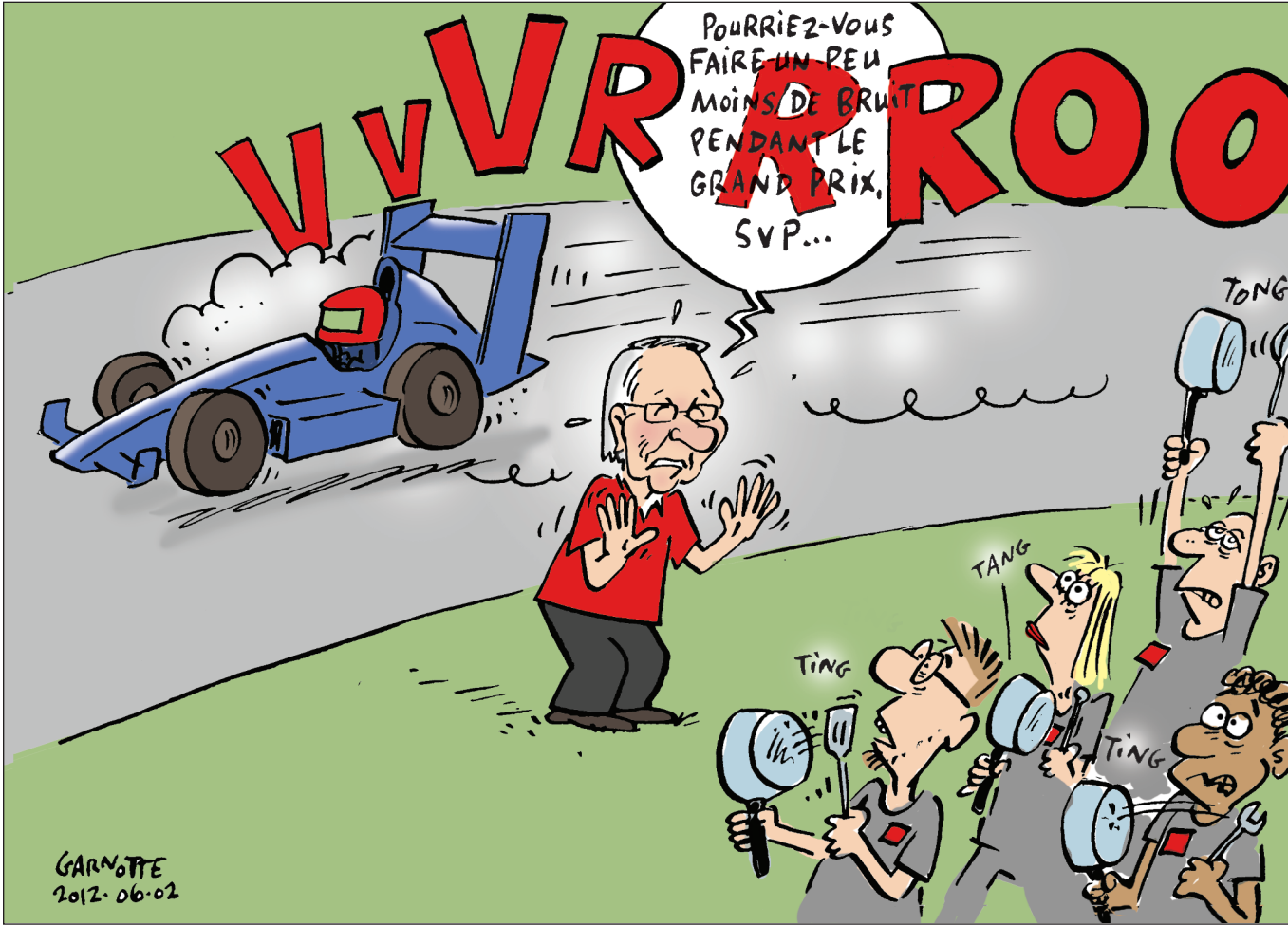
En fait, seules 5% des 762 visites qu'ils ont effectuées dans des commerces du centre-ville se sont butées à l'impossibilité d'être servi en français. Suffisait de demander! Mais bien des francophones n'osent pas... Qui s'étonnera dès lors de la progression fulgurante, en deux ans, de l'accueil bilingue dans les commerces du centre-ville de Montréal?

Pourtant, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les anglophones sont largement indifférents à la langue d'accueil dans les commerces. L'obstacle ne vient pas d'une animosité de ce côté, et les commerçants sont prêts à s'ajuster. Mais si les francophones eux-mêmes ne tiennent pas au respect de leur langue, on ne peut certainement pas toujours rejeter sur les autres nos propres petites lâchetés.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

Québec contre Montréal

S'ils prennent au pied de la lettre la dernière recommandation du maire de Québec Régis Labeaume faite sur les ondes de CHOI-FM: le 23 juin, les gens de Montréal auront «*avantage à rester chez eux; on les aime, excepté le soir de la Saint-Jean*». Comment ne pas réagir devant une telle attitude méprisante et hargneuse, voire belliqueuse, faite de surcroît sur les ondes de l'ancien château fort de Jeff Fillion? Que dirait M. Labeaume si «*les gens de Montréal*» en profitaient pour «*rester chez eux*», mais à longeur d'année?!

Car force est de constater qu'il souhaite maintenant se mettre à dos les Montréalais après avoir fustigé ses propres fonctionnaires («*incompétents*», «*pleutres*», «*fourreurs de système*»), blessé les pompiers («*menteurs pathologiques*», «*homo sapiens*»), discrédité les journalistes («*faiseux*»), mis à dos les politiciens (Amir Khadir, NPD), dénigré les juristes («*dingues*»), intimidé et diffamé les conseillers indépendants (Jean Guilbaut, Anne Guérette), insulté les autres maires (L'Ancienne-Lorette,

Lévis), et j'en oublie sans aucun doute.

Cette fois-ci, le maire Labeaume s'est attaqué à un trop gros morceau. Montréal ne demeurera pas indifférent.

François Rioux
Québec, le 1^{er} juin 2012

La bonne foi des étudiants

Jusqu'aux présentes négociations, on pouvait être tenté de soutenir les efforts des étudiants pour obtenir la gratuité des études universitaires, cela, sur une question de principe.

Cependant, la contre-proposition des étudiants de faire tomber le crédit d'impôt pour frais de scolarité laisse apercevoir que tout ce que les négociateurs font, c'est tenter de jouer au plus fin avec le gouvernement afin de susciter du mécontentement. En effet, cette proposition pénaliserait les étudiants les plus pauvres, tout en laissant les mieux nantis sans embarras.

Il devient de plus en plus évident que tout ce jeu n'est qu'un psychodrame orchestré pour faire tomber le gouvernement en faveur d'un gouvernement

souverainiste à la prochaine élection. Il est temps de jeter bas les masques.

François Dorion, LLM
Le 31^{er} mai 2012

Peuple avec acouphènes

Les Québécois sont en passe de devenir sourdingues à force d'être dirigés par le PLQ. Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est un chaudron avec du monde qui tape dessus! Désormais, le QUOI? québécois doit porter un double point d'interrogation: QUOI?? Ça va, on entend une rumeur sourde qui monte de la rue, un bourdonnement continu; «*les gens de mon pays*» sont tous devenus sourds: un printemps quoi, vous dites? Comprenez-vous ce que dit cet homme d'État qui porte des bouchons là sur la colline? C'est à peine audible, et la dame à ses côtés dit des phrases juste avec des mots muets. Comprenez-vous ce qui se passe? Le peuple québécois vous entend mal. QUOI??

Alain Petel
Le 1^{er} juin 2012

R E V U E D E P R E S S E

Ce qui bout dans la marmite

MANON CORNELLIER

Le conflit étudiant et ses manifestations continuent à résonner au Canada anglais. Certains comprennent toujours mal qu'une hausse des droits de scolarité plus bas qu'ailleurs au pays provoque un tel tollé. D'autres tentent de l'expliquer.

Kate Heartfield, de l'*Ottawa Citizen*, avoue trouver exagérée la réaction des Québécois à la loi 78 et à la hausse. «*Je comprends que bien des Montréalais n'aiment pas la loi 78. Je ne l'aime pas beaucoup non plus, pas plus que le règlement antimasques de la Ville de Montréal. Mais de toutes les atteintes aux libertés civiles que les gens combattent, il me semble qu'une loi exigeant des manifestants qu'ils donnent un préavis avant une grande manifestation est très loin au bas de la liste.*» Heartfield invite les étudiants québécois à prendre du recul et à se rendre compte de ce que paient les étudiants des autres provinces. «*La capacité des Canadiens de s'indigner semble complètement disproportionnée en comparaison des enjeux. Outrage au Parlement? Complicité en matière de torture? Détection d'enfants soldats? Nous haussons les épaules. Une province veut relever ses bas droits de scolarité pour s'approcher de la moyenne canadienne? Aux barricades!*» La journaliste voudrait aussi que ceux qui frappent sur leurs chaudrons sachent que leur expérience n'a rien à voir avec ceux qui les ont inspirés, les Chiliens combattant la dictature de Pinochet.

Martin Regg Cohn, du *Toronto Star*, tente pour sa part d'expliquer pourquoi un mouvement similaire a peu de chances de voir le jour en Ontario, où les droits de scolarité sont pourtant les plus élevés au pays. Le moment est d'abord mal choisi puisque les cours sont terminés, puis le contexte et la culture politique sont différents. «*Les*

manifestations au Québec ont lieu avec, en toile de fond, des enquêtes sur la corruption qui jettent un éclairage peu flatteur sur la classe politique. De plus, Québec a une longue tradition de grève étudiante contre les hausses des droits de scolarité, car on estime qu'il existe un contrat social au sujet de l'accessibilité aux études universitaires.» Une autre raison est la promesse faite par les libéraux de Dalton McGuinty, durant la campagne électorale de 2011, d'offrir un rabais de 30% sur les droits de scolarité, rabais dont environ 200 000 étudiants bénéficient. Mais Cohn constate que les libéraux ontariens ne se croient pas pour autant immunisés contre une possible contestation. «*Les étudiants de partout sont habités par un profond ressentiment dû à leur endettement croissant, à leurs perspectives d'emploi diminuées et à leurs droits sociaux qui régressent.*» Le premier ministre McGuinty aurait d'ailleurs demandé à son personnel de se pencher sur cette question, sachant que les jeunes Ontariens ont eux aussi le sentiment d'être floués.

Occupy Québec?

Ancien conseiller libéral devenu chroniqueur pour QMI, Warren Kinsella croit d'ailleurs que le mouvement pourrait finir par se répandre. Il voit des similitudes avec le mouvement Occupy et même avec les jeunes protestataires de Toronto, de Londres ou d'Athènes. Des gens sont actifs pour la première fois politiquement, sans leaders omnipotents ni plaintes précises, la question des droits de scolarité ayant cédé le pas à un mécontentement plus large. «*Ce sont des jeunes qui tournent le dos à l'ordre établi parce que ce dernier ne fonctionne plus pour eux et ne semble ne l'avoir jamais fait.*» Les jeunes sont désenchantés devant un système qui les invite à s'endetter, à aller à l'école, à respecter les règles pour ensuite leur offrir

bien peu. C'est en partie pour cela qu'ils ne votent pas, dit Kinsella. Selon lui, «*personne ne devrait s'étonner de ce qui se passe au Québec. Les syndicats, les entreprises et les gouvernements sont tous tournés vers l'argent et le pouvoir, ce que les jeunes n'ont pas. Et quand les gens, jeunes et vieux, ont le sentiment qu'il n'y a pas d'issue, ils se mettent en colère.*» Il en déduit que l'été sera long au Québec, et fort probablement ailleurs.

Richard Gwyn, du *Toronto Star*, parle en revanche d'une crise «*à propos de rien*», le coût n'étant pas le premier facteur de la fréquentation universitaire. Mais cela ne rend pas cette crise moins intéressante ou sans conséquences, poursuit-il. Il en cite deux, la première touchant les incontournables médias sociaux. La seconde, plus étonnante, l'amène sur le terrain constitutionnel. «*Le séparatisme est en rémission, mais rien n'a pris sa place. Le résultat est une sorte d'inertie politique, une situation inconfortable pour les Québécois, qui ont toujours été plus actifs politiquement que les autres Canadiens. Peut-être assistons-nous à un nouveau départ politique au Québec.*» Notant le mépris réservé ailleurs au pays aux étudiants qui se plaignent des hausses et la faible participation des étudiants anglophones au mouvement québécois, il souligne la passion qui a animé les débats entre francophones. «*La politique est à nouveau vivante au Québec*», ce qui pourrait conduire, pense-t-il, à une quasi-autonomie gouvernementale, avec un gouvernement plus à gauche et plus interventionniste qu'ailleurs au Canada. «*Ce qui pourrait signifier une autre quelle constitutionnelle, possiblement aussi radicale et décourageante que d'autres que nous avons connues.*»

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES

CONFLIT ÉTUDIANT

La poésie de la police

BENOIT JUTRAS

Professeur de littérature au collège de Rosemont

Lettre à Marc Parent, chef du Service de police de la Ville de Montréal

C her M. Parent, commençons par le moins intéressant: le code de déontologie des policiers du Québec. Je sais, je sais, même si ce texte d'État officiel fonde et définit la pratique policière québécoise, c'est un texte lassant; il n'y a aucune image forte, aucune trame narrative, aucune action, c'est un texte qui vous ennueie dans le contexte actuel et je vous comprends.

La preuve: lors d'entrevues télé ou radio, lorsqu'une question vous est posée concernant le Code, vous faites habilement usage des stratégies que vous avez apprises: digression, dévirement et autres saltos arrière rhétoriques pour sauver l'image des vôtres, pour laver plus blanc que blanc. Vous êtes un acrobate circonspect du discours, je ne peux que vous lever mon chapeau.

Mais à constater tous ces efforts que vous déployez pour éviter la lassitude que suscite en vous ce code monotone, sans saveur, j'en viens à constater du même coup le grand besoin secret d'allégresse et de fraîcheur qui est le vôtre et, oui, je me dois de vous l'avouer, j'en viens à vous plaindre et à ressentir la détresse de votre cœur d'homme bon, épris de justice.

Voici les règles et articles du code que j'aimerais, malgré votre mélancolie naissante, porter à votre attention:

4. *Tout manquement ou omission concernant un devoir ou une norme de conduite prévu par le présent Code constitue un acte dérogatoire et peut entraîner l'imposition d'une sanction en vertu de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1).*

D. 920-90, a. 4.

Section II

Les devoirs et normes de conduite du policier

5. *Le policier doit se comporter de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.*

Notamment, le policier ne doit pas:

1° *faire usage d'un langage obscène, blasphématoire ou injurieux;*

2° *omettre ou refuser de s'identifier par un document officiel alors qu'une personne lui en fait la demande;*

3° *omettre de porter une marque d'identification prescrite dans ses rapports directs avec une personne du public;*

4° *poser des actes ou tenir des propos injurieux fondés sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, les convictions politiques, la langue, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la grossesse, l'origine ethnique ou nationale, le handicap d'une personne ou l'utilisation d'un moyen pour pallier cet handicap;*

5° *manquer de respect ou de politesse à l'égard d'une personne.*

D. 920-90, a. 5.

6. *Le policier doit éviter toute forme d'abus d'autorité dans ses rapports avec le public.*

Notamment, le policier ne doit pas:

1° *avoir recours à une force plus grande que celle nécessaire pour accomplir ce qui lui est enjoint ou permis de faire;*

2° *faire des menaces, de l'intimidation ou du harcèlement.*

Loi 78

Vous êtes encore avec moi, M. Parent? De grâce, cessez de lire *Soir d'hiver* de Nelligan («Ah! tout l'ennui que j'ai, que j'ai»), ce



Une intervention musclée filmée par le vidéaste d'universitytv.tv dans la nuit du 22 mai à Montréal

poème ne vous aidera en rien, votre vague à l'âme se décuple déjà, je le sens. Mais sachez que l'heure de la réjouissance est venue!

Je vous annonce que les extraits du code ciés plus haut, vous pouvez les oublier. Dansez sur ces passages, dansez, je vous dis! Chassez-les de votre esprit chagrin: ils n'ont plus aucune valeur. En vertu des pouvoirs discrétionnaires que la loi 78 confère à vos agents, ceux-ci sont appelés à être libres, à penser par eux-mêmes, à faire preuve de discernement pour maintenir la paix sociale, à faire usage de ce que l'Académie française définit comme la «*faculté de l'esprit qui sert à distinguer les choses, à séparer les questions, à en juger sagement*».

Mais la libre pensée, vous le savez comme moi, n'est pas garante de la liberté; penser est un acte complexe, exigeant, contraignant. Le véritable affranchissement consiste à se purger de la pensée, à se débarrasser de ce la-beur pénible et écrasant afin d'exprimer la véritable nature de notre être, cette force pulsionnelle, animale, pure.

Il faut libérer les énergies viciées et la pulsion de mort qui nous tenaille, canaliser ces flux, et peu importe si c'est en écrasant des chevilles nues sur l'asphalte sous le poids de leurs bottes, en frappant des coups de matraque sur le crâne, sur les mains, dans le cou, dans le dos ou dans les côtes des citoyens, en les aspergeant à bout portant de poivre de Cayenne, en les frappant avec leurs propres vélos, en les trainant par les cheveux sur le béton, en les insultant, en les humiliant, oui, peu importe si la quête légitime de libération intérieure des policiers passe par ces actes «*interpellants*» (ce sont vos mots, M. Parent, vous trouvez toujours les mots justes), ils ont droit, eux aussi, à l'émancipation la plus totale. Rien ne doit les retenir dans la poursuite de leur rédemption ontologique et rien ne doit nous retenir d'admirer leur entreprise.

Criminellement responsables

Ainsi, je dois vous avouer que les larmes me viennent lorsque je suis témoin de scènes où vos agents transgressent avec bravoure leur devoir de discernement, où vos agents s'affranchissent sans réserve, et de toutes leurs forces, de l'oppression du «bon sens», de la raison et de leurs responsabilités professionnelles.

Le doigt d'honneur féroce et intrépide qu'ils font à l'article 26 du Code criminel, lequel

pourrait les tenir pour criminellement responsables en cas d'abus de force manifeste, me fait les apprécier davantage; ce doigt d'honneur est celui qui montre la voie. Ces scènes sont la preuve qu'il existe encore des hommes assez courageux pour désobéir à ce qui entrave leurs libertés fondamentales et spirituelles. C'est de ces policiers qu'il vous faudrait parler lors des entrevues que vous accordez aux médias, M. Parent. Ils incarnent l'avenir, la fierté et la gloire du SPVM.

Liberté de parole

M. Yves Francœur, votre distingué collègue, président de la Fraternité des policiers de Montréal, demandait récemment aux citoyens d'éviter de proférer des injures aux membres de la force policière lors des manifestations. J'ai salué et salue encore la dignité de cet appel au respect et à l'harmonie.

Après tout, les policiers sont les protecteurs armés du bien commun, nos gardes, nos guerriers, nos anges gardiens. Comment en sommes-nous arrivés à insulter des anges, M. Parent? Voilà une question lourde de sens, une question spirituellement troublante, mais à laquelle je crois avoir trouvé une réponse: les manifestants ne saisissent pas l'audace toute littéraire de vos agents lors de leurs interventions.

L'usage de formules telles que «*t'es une ostie d'vidange*», «*calisse de chienne sale*», «*crisse de tapette*», «*ostie d'lesbienne laide*», «*crottés d'osties d'communistes*», «*gros tas d'marde*», «*ti-crisse d'obèse*», «*ostie d'vieille peau*», peut effectivement choquer certains citoyens. Or j'ai l'intime conviction que ces mêmes individus ont un rapport au littéraire qui est considérablement approximatif, ce qui les rend incapables à apprécier la portée esthétique de ces formules, ces bijoux de style et d'esprit.

Il est triste de ne pas être en mesure d'apprécier cette langue vernaculaire aussi vibrante que colorée et témoignant d'une inventivité certaine et d'un rare sens du rythme. Cependant, vous conviendrez comme moi qu'il faudrait, j'en ai bien peur, et au malheureux détriment de la créativité langagière de vos agents, chercher à éviter de heurter les sensibilités de la communauté montréalaise.

J'espère que la poésie du SPVM, trop avantgardiste pour l'instant, sera reconnue à sa juste valeur à très court terme et que nous pourrions être à sa hauteur en la célébrant.

élément intrinsèque de la démocratie. Mettre au ban ces moyens-là entraîne un rétrécissement de l'espace politique. Les groupes qui disposent d'un accès moins direct aux détenteurs du pouvoir doivent avoir des moyens d'exprimer un point de vue différent. La colère est acceptable, elle doit pouvoir s'exprimer dans l'espace démocratique et il est vain de la nier, notamment en l'opposant au silence de ceux qui constitueraient la majorité silencieuse.

4. Des jeunes ont choisi de participer au débat démocratique sur une décision du gouvernement. Dans sa propre *Stratégie jeunesse* adoptée en 2009, le premier ministre, qui est aussi ministre de la Jeunesse, reconnaît la participation citoyenne des jeunes comme une condition du développement du Québec.

Les étudiants l'ont cru. Ils ont participé. Mais ils se sont fait dire par le gouvernement que leur place était en classe. Aujourd'hui, c'est sur leur dos qu'il invite les Québécois à se diviser en deux camps. Il les pousse à la marge de la politique au lieu de les y intégrer. Ensuite, on les dira désabusés...

Il faut en sortir, non?

PIERRE FORTIN

Professeur d'économie à l'UQAM

L a voie de compromis la plus prometteuse dans le conflit actuel entre le gouvernement et les associations étudiantes me semble être celle de l'indexation des droits de scolarité. Si on emprunte cette voie, il faut choisir un point de départ, un indicateur auquel accrocher le taux d'indexation et le rythme auquel on rattrape la courbe.

Je partirais de 1994, soit l'année du dernier dégel majeur, alors que le niveau des droits a été établi à 1668\$ par le ministre de l'Éducation Claude Ryan. Cette année 1994 est beaucoup plus fraîche à la mémoire que 1968, année repère qu'a utilisée jusqu'ici le gouvernement.

Je choisirais un taux d'indexation à long terme de 3% par année. C'est plus élevé de 1% que la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation, qui est à peu près stable à 2% depuis 1994, ainsi que le veut la Banque du Canada.

Ce taux d'indexation de 3% est toutefois:

– moins élevé que la hausse annuelle des coûts de fonctionnement par étudiant à temps complet des universités québécoises, qui a été de 4,4% entre 1997-1998 et 2008-2009 (dernière donnée de l'Association canadienne du personnel administratif des universités);

– moins élevé que la hausse annuelle du revenu moyen de la famille biparentale québécoise, qui a été de 3,6% de 1994 à 2009 (donnée de Statistique Canada);

– moins élevé que la hausse annuelle du revenu disponible par habitant du Québec, qui a été de 3,2% de 1994 à 2011 (donnée de l'Institut de la statistique du Québec);

– moins élevé que la hausse du prix du lait au Québec, qui suit le coût de production et de transformation du lait et qui a été de 3,1% par année de 1994 à 2011 (donnée de Statistique Canada).

150\$ par année

À partir du niveau actuel de 2168\$ en 2011-2012, une période de rattrapage de 10 ans avec des hausses annuelles de 150\$ des droits de scolarité (75\$ par session) serait déclenchée. Cette augmentation annuelle de 150\$ équivaldrait à 45% de la hausse de 325\$ (sur cinq ans) initialement envisagée par le gouvernement et à 60% de la hausse de 254\$ (sur sept ans) que contient sa proposition la plus récente. Pourquoi 10 ans? Parce que 10 est le nombre de doigts des deux mains.

En 2021-2022, cela porterait le niveau des droits de scolarité à 3668\$, soit 1500\$ de plus que les 2168\$ de la présente année (2011-2012). Ce serait à peu près le même niveau que les 3705\$ qu'aurait permis une indexation annuelle à 3% de 1994 à 2021. Ceux et celles qui le désirent pourraient descendre dans la rue et frapper leurs casseroles pour les derniers 37\$.

On continuerait ensuite à indexer les droits de scolarité de 3% par année, soit au même rythme que le prix du lait et que la capacité de payer de nos concitoyens telle que mesurée par le revenu personnel disponible par habitant. La hausse serait de 110\$ en 2022-2023, etc.

Pas un mauvais deal

Cette proposition de compromis laisserait les droits de scolarité universitaires du Québec inférieurs de 45% au niveau moyen dans les autres universités canadiennes, qui sera probablement d'environ 7000\$ en 2021. Pas un mauvais deal pour les étudiants québécois. Bien évidemment, cette approche réduirait de quelques dizaines de millions de dollars le montant promis aux universités en 2016-2017, mais elle ne changerait pas vraiment en substance leur situation financière. Dans l'intervalle, on pourrait étudier de plus près leurs besoins financiers véritables.

Après cela, finies les crises sociales tous les cinq ans sur les droits de scolarité. *Come on*, il faut en sortir, non?



La chronique de Denise Bombardier revient la semaine prochaine.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

SCIENCES

Vénus se donne en spectacle sur le disque solaire

Le passage de la planète devant l'astre, le 5 juin prochain, ne se reproduira que dans 105,5 ans

Cette photo montre le passage de Vénus devant le Soleil le 8 juin 2004.

JEAN AYISSI AGENCE FRANCE-PRESSE

Une chorégraphie exceptionnelle, qui ne se reproduira que dans 105 ans et demi, sera visible dans le ciel le 5 juin prochain à partir de 18 h. Les interprètes de ce ballet céleste, appelé « passage de Vénus », seront le Soleil et la brillante Vénus. Les spectateurs sont invités à se prémunir de lunettes de protection pour assister à ce spectaculaire événement.

PAULINE GRAVEL

Le phénomène a été prédit et décrit pour la première fois par l'astronome allemand Johannes Kepler. Après avoir publié, en 1927, ses *Tabulae Rudolphinae*, ou *Tables Rudolphines* des mouvements planétaires qui intégraient ses travaux sur la mécanique céleste, Kepler découvre que deux alignements planétaires particuliers se produiront à la fin de l'année 1631, qui feront en sorte que Mercure et Vénus passeront sous ses yeux de Terrien devant le disque solaire.

Kepler invite alors tous les astronomes connus de l'époque à observer ces phénomènes qui

Certains astronomes comparent le passage de Vénus à une éclipse solaire, qui nécessite le même alignement Terre-Lune-Soleil

aideraient à préciser les orbites des planètes et à estimer la distance entre la Terre et le Soleil. Il n'eut pas l'occasion d'observer ces « passages » (ou transits), car il mourut en 1630.

Guidé par les prédictions de Kepler, l'astronome français Pierre Gassendi (1592-1655) réussit à repérer le passage de la planète Mercure devant le soleil sous la forme d'un petit point noir se déplaçant sur le disque solaire.

Cette toute première observation, qui a lieu le 7 novembre 1631, stimule d'autres astronomes européens à se préparer pour le passage de Vénus que Kepler avait prédit pour le mois suivant, soit le 6 décembre, mais qui leur échappera car le phénomène n'était pas visible de l'Europe, selon les calculs effectués plus récemment.

Tandis que les prédictions de Kepler suggéraient que le prochain passage de Vénus ne surviendrait pas avant au moins un siècle, un jeune astronome britannique, Jeremiah Horrocks, découvre à partir de ses propres calculs que Vénus devrait passer à nouveau devant le Soleil le mois suivant, soit le 4 décembre 1639. Avec son ami William Crabtree, il devient le premier témoin d'un passage de Vénus.

Un parfait alignement

Pour que nous ayons le privilège d'assister à un passage de Vénus devant notre étoile, les trois astres impliqués dans le phénomène, soit le Soleil, Vénus et la Terre, doivent être parfaitement alignés

et se trouver dans l'ordre particulier où Vénus s'immisce entre la Terre et le Soleil (Terre-Vénus-Soleil). On dit alors que Vénus est en conjonction inférieure. Rappelons que seules Vénus et Mercure, les deux planètes plus proches du Soleil que la Terre, offrent aux Terriens le spectacle de leur silhouette noire glissant sur le disque solaire, un phénomène appelé « passage » ou « transit ».

Même si Vénus effectue une révolution complète autour du Soleil plus rapidement (en 225 jours) que la Terre (365 jours), étant donné qu'elle est située plus près du Soleil, elle se retrouve néanmoins en conjonction inférieure (entre le Soleil et la Terre) environ tous les 584 jours. Sauf que la plupart du temps, Vénus passe largement au-dessus ou au-dessous du Soleil plutôt que devant lui, pour la simple raison que le plan de l'orbite de Vénus est légèrement incliné (de 3,39 degrés) par rapport à celui de la Terre.

Même si les plans des deux orbites ne coïncident pas, ils se croisent néanmoins. Pour qu'un passage de Vénus soit visible depuis la Terre, il faut donc que Vénus soit en conjonction inférieure (entre le Soleil et la Terre) au moment précis où elle traverse le plan de l'orbite terrestre, c'est-à-dire au moment où elle franchit le point d'intersection (ou nœud) entre les deux plans orbitaux (ceux de Vénus et de la Terre).

La concomitance de ces deux événements étant très peu fréquente, on comprend pourquoi un passage de Vénus survienne si rarement, selon une périodicité bien particulière.

Les passages de Vénus se produisent donc à des intervalles de 8 ans, 105,5 ans, 8 ans, 121,5 ans, 8 ans, 105,5 ans, 8 ans, etc. Le prochain, prévu pour le mardi 5 juin, survient 8 ans après celui du 8 juin 2004. Et 105,5 ans s'écouleront ensuite avant que ne se reproduise un phénomène semblable, soit le 11 décembre 2117.

Certains astronomes comparent le passage de Vénus à une éclipse solaire, qui nécessite ce même alignement Terre-Lune-Soleil. « *Même si la Lune passe entre le Soleil et la Terre chaque mois, nous n'assistons pas pour autant à une éclipse solaire tous les mois. Car le plan de l'orbite de*

la Lune est légèrement incliné par rapport à celui de l'orbite de la Terre, ce qui fait que la Lune se retrouve au-dessus ou en-dessous du Soleil », explique Robert Lamontagne, professeur d'astronomie à l'Université de Montréal.

Lors d'un passage de Vénus, cette dernière apparaît toutefois beaucoup plus petite que la Lune — à l'occasion d'une éclipse solaire — parce qu'elle se situe beaucoup plus loin de la Terre que la Lune.

L'observation

Le passage de Vénus sur le disque solaire ne sera visible dans son intégralité que dans l'est de l'Asie et de l'Australie, ainsi qu'aux Territoires du Nord-Ouest et en Alaska. Le phénomène durera six heures quarante minutes, soit le temps que prendra la planète vénusienne pour traverser le disque solaire.

La majeure partie de l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et le nord de l'Amérique du Sud ne seront témoins que de l'entrée de Vénus sur le disque solaire, car le Soleil se couchera avant que la planète ne complète son passage.

Par contre, l'Europe (à l'exception du Portugal et d'une partie de l'Espagne), l'Asie centrale et de l'ouest, ainsi que l'Australie occidentale, pourront voir la fin du passage de Vénus au lever du Soleil.

Un premier moment marquant du spectacle de mardi prochain surviendra quand la planète Vénus effleurera le limbe (le bord extérieur du disque) du Soleil et effectuera ce qu'on appelle le contact I. Peu après, Vénus apparaîtra comme une petite vésicule attachée à la paroi interne du disque solaire.

On aura atteint le contact II quand la silhouette noire et arrondie de la planète sera entièrement visible en périphérie du Soleil.

Plusieurs heures s'écouleront pendant que la planète traversera le disque solaire et avant que n'aient lieu les contacts III et IV, phénomènes miroirs des contacts I et II. Au Québec, seuls les contacts I et II pourront être observés, et ce, si le ciel est dégagé, bien sûr. On annonce que Vénus abordera le Soleil par sa partie nord-est à 18 h 03 et une trentaine de secondes.

Un autre clou

Les amateurs aux yeux de lynx pourront probablement apercevoir la silhouette de Vénus à l'œil nu, mais comme la planète ne représentera que 1/32 du diamètre apparent du Soleil, une paire de jumelles ou un petit télescope de modeste puissance permettra une observation plus intéressante.

Un autre clou du spectacle que les amateurs devraient

surveiller, c'est l'« effet de la goutte noire ». Juste avant que ne se produise le contact II, la planète semble rattachée au limbe solaire par une fine colonne ou un fil noir. L'instant qui marque le contact II survient lorsque le fil se rompt et que la planète est enveloppée par la lumière solaire.

Des astronomes états-unien croient avoir trouvé les causes possibles de ce phénomène dans les observations du transit de Mercure survenu en 1999, qui avaient été effectuées par un télescope à bord du satellite TRACE (Transition Region and Coronal Explorer) de la NASA. Ils attribuent l'effet de la goutte noire en partie au flou des images transmises par les télescopes, ainsi qu'à l'opacité des gaz de l'atmosphère solaire.

De nouvelles exoplanètes

Aujourd'hui, l'observation de transits ou passages d'une planète autour d'étoiles éloignées est devenue l'une des principales méthodes utilisées par les astronomes pour découvrir de nouvelles planètes extrasolaires.

La « méthode des transits » permet de repérer la présence de planètes autour d'une étoile en mesurant les variations de brillance de l'étoile. Car lorsqu'une planète passe devant son étoile (ce qu'on appelle un transit planétaire), il est possible de détecter une faible diminution de la luminosité de cette dernière.

Et si ce léger obscurcissement survient périodiquement, on pourra suspecter la présence d'une planète en orbite autour de cette étoile.

Après la détection d'un premier transit planétaire, il faut multiplier les observations (effectuées depuis les télescopes spatiaux Kepler et Corot) afin de s'assurer qu'il se répète. Cette méthode est particulièrement efficace dans la détection de planètes massives et qui gravitent très près de leur étoile.

Prudence!

Que l'on observe le transit de Vénus à l'œil nu ou à l'aide d'un instrument d'optique comme des jumelles, un télescope ou un appareil photo, **il est absolument nécessaire** de porter des lunettes de soudeur n° 14 (en vente dans les quincailleries) ou d'ajouter aux instruments utilisés un filtre homologué pour l'observation du Soleil. Sans une telle protection, l'observation peut irrémédiablement endommager la vision.

Aux premières loges

Vous aimeriez être aux premières loges **pour assister à ce spectacle** qui ne reviendra à l'affiche qu'en 2117? Le Centre de recherche en astrophysique de l'Université de Montréal, le Planétarium de Montréal, la Fédération des astronomes amateurs du Québec et Rio Tinto

Alcan vous lancent une invitation, celle de venir observer cet événement astronomique extraordinaire de la terrasse située à l'étage supérieur du garage Louis-Colin de l'Université de Montréal (5255, avenue Louis-Colin), près du pavillon principal Roger-Gaudry.

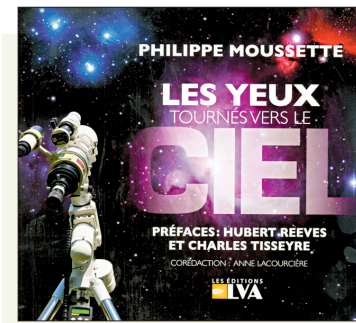
Dans le plan du campus de l'Université de Montréal (umontreal.ca/plancampus/index.html), le garage Louis-Colin se trouve sur la droite, en vert olive (umontreal.ca/plancampus/pavillons/pav24.html).

Des astronomes professionnels de l'UdeM et de l'Université McGill, ainsi que des astronomes amateurs d'expérience, seront sur place à compter de 17 h, avec jumelles et télescopes équipés d'un filtre conçu spécialement pour l'observation du Soleil, pour commenter le phénomène observé.

À Québec, des astronomes amateurs mettront à la disposition du public des télescopes solaires sur les Plaines d'Abraham (près du kiosque des gouverneurs, derrière la Maison de la découverte), ainsi que sur la Terrasse de Lévis. On pourra aussi y voir une ancienne lunette ayant servi à observer le transit de Vénus survenu le 6 décembre 1882.

Le Devoir

LA VITRINE



ASTRONOMIE

LES YEUX TOURNÉS VERS LE CIEL

Philippe Moussette
Préfaces: Hubert Reeves
et Charles Tisseyre
Corédaction: Anne Lacourcière
Les éditions LVA, 2011

Les yeux tournés vers le ciel est non seulement un très beau livre de vulgarisation, c'est aussi l'histoire d'une passion: celle de Philippe Moussette, qui s'exprime à travers les magnifiques photos qu'il a réussi à prendre de phénomènes astronomiques exceptionnels. Dans son ouvrage richement illustré, cet astronome amateur décrit dans un premier temps les principaux corps célestes composant notre système solaire, de même que les incontournables phénomènes astronomiques qu'on peut y observer (éclipses et transits, notamment).

Il y raconte aussi la naissance de son intérêt pour l'astronomie, qui s'est vite transformé en passion, laquelle monopolise désormais l'essentiel de ses temps libres. Bien qu'il se concentre désormais sur l'astrophotographie, Philippe Moussette donne aussi des conférences publiques et anime le Club d'astronomie VEGA de Cap-Rouge, près de Québec. Son livre est également pour lui l'occasion de décrire les instruments utilisés par les amateurs de différents niveaux pour faire de l'observation et de la photographie. Il y confie même les astuces auxquelles il a recours pour repérer certains objets célestes particuliers et pour réussir ses clichés.

La seconde moitié du bouquin est consacrée aux multiples photos de galaxies, nébuleuses et autres amas globulaires qu'il a croquées au sein des différentes constellations du ciel. En conclusion, sont publiés ses plus beaux clichés, dont certains ont fait le tour du monde.

Pauline Gravel